

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE



RAPPORT ANNUEL
1998

Organes de la Chambre jurassienne d'agriculture

L'assemblée des délégué(e)s est l'organe suprême de la Chambre jurassienne d'agriculture. Elle est formée de l'ensemble des délégué(e)s des 174 organisations membres, à raison de 2 délégué(e)s par organisation

Membres d'honneur

- M. Henri Cuttat, ancien chef ECR, Rossemaison
- M. Jean Paupe, agriculteur, Seleute

Le Comité et le Bureau

- M. Claude Ackermann, agriculteur, Bourrignon, président *
- Mme Maguy Chapatte, agricultrice, La Chau, vice-présidente *
- Mmes Evelyne Fleury, agricultrice, Fregiécourt (*)
 - Germaine Monnerat, agricultrice, Courfaivre *
 - Claude André, agriculteur, Beurnevésin *
 - Jean-Marie Aubry, gérant AGEFA, Courtemelon (*)
 - Bernard Beuret, chef ECR, Corban *
 - Raymond Cerf, agriculteur, Saint Ursanne *
 - Vincent Eggenschwiler, agriculteur, Rebeuvelier *
 - Blaise Oriet, Agro-ing. ETS, Delémont, secrétaire général *
 - Jacques Maître, Agro-ing. ETS, Bassecourt, secrétaire adjoint (*)
- Mmes Rose-Marie Choffat, agricultrice, Coeuve
 - Fabienne Girardin, agricultrice, Montmelon
 - Dominique Schaffter, agricultrice, Mettembert
- MM. Maurice Altermath, agriculteur, Eapuvillers
 - Jean Chêne, agriculteur, Damvant
 - Philippe Cortat, agriculteur, Châtillon
 - Jean-Rodolphe Gerber, agriculteur, Vendlincourt
 - Charles-André Huelin, agriculteur, Le Noirmont
 - Germain Jobin, agriculteur, Les Bois
 - Frédéric Juillerat, agriculteur, Courfaivre
 - Etienne Oouvray, agriculteur, Chevenez
 - André Renfer, directeur IAJ, Courfaivre
 - Michel Roy, agriculteur, Porrentruy
 - Vincent Wermeille, agriculteur, Saignelégier
- Me Claude Jeannerat, avocat, Delémont **

* Membres du Bureau

(*) Membres associés au Bureau et au Comité

** Membre associé au Comité

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Rapport annuel 1998

<u>Table des matières</u>	<u>Pages</u>
Le mot du président	2
Citius, altius, fortius ?!	3
1. Procès-verbal de la 23e assemblée	4 - 9
Résolution	10
2. Rapport d'activité 1998	11 - 28
L'année agricole 1998	11 - 13
Les thèmes marquants de l'année	13 - 17
Politique agricole cantonale	17 - 18
Les organisations professionnelles	19 - 20
Perspectives d'avenir	21
A votre service	22 - 25
Centrale des blés	26
Centrale des oléagineux	27
Une question d'état d'esprit	28
3. Programme d'activité 1999	29
4. Comptes 1998 et budget 1999	30 - 31
Bilans	32
Contributions professionnelles en 1998	33
Fonds de solidarité, exercice 1998	33
Rapport de vérification	34
5. Illustrations diverses	35 - 36
Photos de la campagne Baumann-Denner	35
Refonte du système des paiements directs	36

Le mot du président

Après vingt années de souveraineté cantonale, le bilan de l'agriculture jurassienne peut être qualifié de "réjouissant". En dépit d'une réduction de quelque 20 % du nombre d'exploitations agricoles et de divers contingentements, nous avons pu en effet accroître sensiblement notre part à diverses productions (lait, blé, colza, betteraves), ce qui témoigne pour une forte amélioration de notre productivité.

A mon avis, ce remarquable résultat est dû d'abord à un état d'esprit positif fondé sur la confiance dans nos potentiels, nos moyens, nos capacités professionnelles et sur notre engagement pour atteindre les objectifs.

Je pense qu'il en ira de même dans le cadre de PA 2002. Même si, dans un premier temps, cette nouvelle politique crée le doute et l'insécurité, il faut l'aborder avec un état d'esprit s'intéressant d'abord aux aspects positifs, tels ceux qui donnent à l'agriculture une motivation nouvelle pour entreprendre en phase directe avec les marchés.

En confirmant l'état d'esprit dont elle a su faire preuve ces vingt dernières années, nul doute que l'agriculture jurassienne saura négocier au mieux ce virage, en optimisant ses productions compte tenu des paiements directs et en exploitant au mieux tous les créneaux offerts par le marché.

C'est ce défi que votre Chambre d'agriculture entend vous aider à relever, sans oublier les solutions à promouvoir et le soutien à apporter à ceux dont les conditions ne permettent pas de faire face à cette évolution naturelle et donc inéluctable. Le succès de la nouvelle politique agricole dépend en partie d'une certaine évolution des structures et des mesures devront être prises pour faciliter cette transition.

Claude Ackermann

Citus, altius, fortius ?!

(plus vite, plus haut, plus fort -devise olympique-)

Dans le rapport de l'année dernière, nous qualifions l'année 1998 d'"année décisive pour l'agriculture", en évoquant la mise sous toit de PA 2002, les votations sur l'initiative B+D, sur le génie génétique, sur l'aménagement du territoire. Nous relevions aussi la conclusion possible des bilatérales avec l'UE, l'évolution de l'économie laitière (relations Toni-MIBA) et même l'ouverture de la Transjurane.

Une année plus tard, nous constatons que toutes ces questions ont connu sinon leur épilogue, du moins des développements significatifs et que pour l'agriculture, le bilan de cette "année décisive" peut être qualifié de "globalement satisfaisant". Ce rappel illustre aussi à quel point les choses suivent leur cours naturel, de façon toujours plus rapide, certes, mais sans mauvaise intention non plus. En d'autres termes, si le "progrès" se trompe, il ne se trompe pas contre l'agriculture ou contre des particuliers, mais plutôt contre la société tout entière.

L'accélération de l'histoire -surtout dans la sphère économique- ne rend pas les choses faciles pour les acteurs, d'autant que dans l'agriculture, nous avons une culture de la durée plus que de l'éphémère. On peut dès lors se demander jusqu'à quel point cette accélération est possible et supportable pour la société comme pour les hommes. Pour ma part, il me semble évident que ce soit-disant progrès matérialiste -ou quantitatif- a des limites, dont nous nous rapprochons toujours plus vite -sinon exponentiellement-. Par conséquent, cette évolution devra forcément être modifiée, peut-être même assez radicalement, ces prochaines décennies.

S'il est bien difficile de prévoir ce qui pourrait se produire, j'ai malgré tout l'impression que l'agriculture profitera relativement de cette remise en question. Acceptons-en l'augure tout en nous efforçant, entre-temps, de nous adapter au cours accéléré du monde.

Blaise Oriet

**1. PROCES-VERBAL de la 23e assemblée générale des délégués du
vendredi 27 février 1998 à St-Ursanne (Halle de gymnastique)**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture
 2. Désignation de scrutateurs
 3. Situation de l'agriculture : analyse, mesures, perspectives
Discussion générale
 4. Procès-verbal de la 22e assemblée des délégués à Coeuve
 5. Rapport d'activité
 6. Comptes 1997 et rapport de vérification
 7. Adaptation des contributions professionnelles
 8. Budget 1998
 9. Elections statutaires : a) du président
b) du comité
c) de la commission de vérification des comptes
 10. Programme d'activité 1998
 11. Résolution
 12. Divers et propositions individuelles.
-

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture

A 13 h 45, le président Claude Ackermann salue l'assemblée et souhaite à tous une cordiale bienvenue. Il remercie la commune de St-Ursanne et le Clos-du-Doubs pour l'accueil, relevant que face à la centralisation/libéralisation en cours, cette région tente d'assumer son avenir pour ne pas subir fatalement les événements. Puis le président salue les invités, notamment Mmes et MM. A. Henzelin, président du Parlement, J.-F. Roth, ministre de l'économie -qui arrivera un peu plus tard-, J.-P. Lachat, représentant la commune-hôte, M. Altermath, président de la SACD, H. Cuttat et J. Paupe, membres d'honneur, P. Paupe, Conseiller aux Etats, B. Beuret, A. Renfer et B. Charmillot de la Division de l'agriculture, M. Jolidon et M. Bailly d'AGIR, les députés présents, les représentants des Fédérations laitières, de la FRC, de la presse et les délégués.

Après avoir fait part des excuses, le président donne la parole à quelques invités.

Au nom de la commune de St-Ursanne, M. J.-P. Lachat dit accueillir les assises de l'agriculture avec plaisir et honneur. Il évoque les grandes modifications -désenclavement- dont bénéficie la région, signalant qu'un groupe de travail réfléchit aux conséquences à tirer, notamment pour mieux exploiter les atouts touristiques. Après avoir remercié l'agriculture qui a su entretenir ce joyau naturel qu'est le Clos-du-Doubs, l'intervenant forme des vœux pour l'avenir de l'agriculture jurassienne en cette période cruciale.

M. A. Henzelin, président du Parlement, apporte un cordial message à l'assemblée. Il dit son plaisir d'être là et félicite la CJA et l'agriculture jurassienne pour son important travail et pour sa capacité d'adaptation. Rappelant l'engagement du Canton pour rénover Courtemelon et réviser la loi sur la formation professionnelle, il souligne l'importance d'une bonne formation de base et continue pour l'avenir. L'agriculture vit une réforme sans précédent dans un contexte de crise économique et de déficits budgétaires. Dans ces circonstances, le président prône un dialogue fondé sur l'écoute réciproque et fait confiance au monde agricole pour relever les défis. Il conclut en adressant des vœux de plein succès à la Chambre d'agriculture et à l'agriculture jurassienne.

Président de la Société d'agriculture régionale, M. M. Altermath se dit honoré de saluer les délégués de la CJA ainsi que ses invités. Il présente brièvement l'agriculture du Clos-du-Doubs, forte d'une centaine d'exploitations et vouée principalement à la production laitière. Il souhaite que la politique agricole suisse ne dérive pas vers certaines erreurs européennes qui ont conduit à l'abandon de vastes régions et estime que les connaissances, la motivation et l'amour professionnel des paysans offrent les meilleures garanties pour la préservation d'un espace naturel au service de tous.

Le président remercie les intervenants et déclare l'assemblée ouverte en signalant que parmi les 150 participants, 117 délégués représentent 83 associations-membres. L'ordre du jour est accepté.

2. Désignation de scrutateurs

Mme Fabienne Girardin et MM. Benjamin Laville, Gérard Meyer et Robert Oppliger sont désignés.

3. Situation de l'agriculture : analyse, mesures, perspectives

Le président indique que si l'année sous rubrique a été plus sereine pour l'agriculture que la précédente, les préoccupations ne manquent pas. Il souligne que l'action de la CJA s'inscrit dans une large collaboration et concertation avec de nombreux partenaires. Dans cet esprit, la présidente de l'AGEFA et le gérant de la Vulg. ont été associés au bureau de la CJA. C. Ackermann évoque ensuite diverses questions particulières traitées en cours d'année : la révision de l'ordonnance sur les épizooties, les travaux de la Commission de production bovine, l'étude pour des remaniements parcellaires simplifiés, le programme d'assainissement des fosses à lisier, les discussions avec les instances du Jura sud. Il félicite aussi André Rebetz pour son titre de champion suisse de l'élevage et rappelle le beau succès des deux centenaires jurassiens (l'IAJ et le Marché-Concours de Saignelégier). Le président conclut en remerciant tous ceux qui ont collaboré à la défense et à la promotion de l'agriculture jurassienne.

Le secrétaire général présente le rapport de situation. Constatant que nous sommes à la fin de la première étape de la réforme, il en tire un bilan selon lequel cette étape (baisse des prix administrés, baisse des coûts, paiements directs) n'était pas aussi déséquilibrée qu'on a pu le prétendre s'il n'y avait eu "l'accident" de la vache folle. Puis Blaise Oriet plaide pour un engagement fort de la paysannerie contre l'initiative Baumann-Denner qui affaiblirait l'agriculture suisse en proposant un système artificiel et aberrant. Selon l'intervenant et si l'on impute les baisses drastiques des prix prévues par l'initiative et ses autres effets pervers, toutes les exploitations agricoles -même les plus petites- seraient perdantes. B. Oriet présente ensuite les grandes lignes du projet PA 2002 qui constitue la seconde étape de la réforme et vise une libéralisation des marchés agricoles. Il évoque la restructuration des paiements directs, les conséquences prévisibles pour divers secteurs, les effets sur les structures et conclut en estimant que cette réforme, quoique exigeante, était nécessaire pour assurer l'avenir de l'agriculture suisse. L'intervenant fait encore quelques considérations sur l'évolution de l'économie laitière (centralisation, fermeture de la Centrale de Bâle) et sur la problématique du génie génétique. Il conclut par un appel à la confiance et à la solidarité du monde paysan, valeurs indispensables pour réussir la plus grande réforme qu'a connue l'agriculture de ce pays.

Arrivé entre-temps, le ministre J.-F. Roth apporte le message du Gouvernement avec humour et rigueur. Rappelant que le Jura est d'abord un

canton industriel à vocation agricole, le ministre estime que l'économie jurassienne doit valoriser toutes ses potentialités, notamment l'agriculture. Il se réjouit de constater que les principes de PA 2002 continuent d'assigner un rôle majeur à l'agriculture. Il déplore cependant certaines dispositions et souligne la capacité d'adaptation du monde agricole "à un rythme qui m'a toujours surpris". Le ministre rappelle aussi l'intervention du Gouvernement auprès de la Confédération pour diverses questions agricoles et relève les efforts du Canton pour appuyer le redéploiement de l'agriculture (p. ex. pour l'adaptation des fosses). Après avoir déploré le projet d'abandonner les marchés d'allégement, le ministre conclut par une invitation à s'engager résolument dans la promotion de nos atouts agricoles, remarquant que dans la fable "le corbeau et le renard", c'est le fromager qui sort gagnant, puisqu'il a su utiliser le renard "par le fromage alléché" pour vanter son produit !

Discussion générale

J.-B. Chavanne trouve B. Oriet bien optimiste; l'ambiance était beaucoup plus morose à l'assemblée de la MIBA où l'on se demandait si la mise en valeur du lait serait encore possible. Il estime aussi qu'il ne faut pas verser dans l'excès de confiance au sujet du résultat du vote sur l'initiative Baumann-Denner.

Un participant pose une question au ministre Roth concernant la politique des crédits d'investissement. Celui-ci répond que la Commission des C.J. se soucie de la rentabilité des investissements financés par des prêts. B. Laville craint que diverses mesures de PA 2002 entraînent une perte de parts au marché pour le Jura. Pour le génie génétique, il estime que l'acceptation de l'initiative provoquerait une augmentation du prix du soja et donc des coûts de production.

Au sujet des difficultés du groupe Toni et de la fermeture de notre centrale laitière, M. Odiet se demande jusqu'à quand on va nous amuser. Il souhaite que la CJA prenne contact avec les dirigeants pour exiger que les producteurs soient mieux informés. Ph. Chételat et J.-R. Gerber interviennent également sur ce point. Werner Muller, membre du comité de MIBA et de Toni donne diverses explications. La restructuration en cours ne permet pas de sauver Bâle; présentement c'est la survie du groupe qui est en jeu. La MIBA essaye actuellement de se retirer du groupe. W. Muller estime que ce n'est pas le moment de manifester, diverses négociations délicates étant en cours.

L. Buchwalder demande quel délai disposera l'agriculture pour s'adapter à la législation sur la protection des animaux. B. Beuret répond que la loi de 1981 prévoyait un délai de 10 ans. Beaucoup restant à faire, nous étudierons un programme d'adaptation comme pour les fosses, mais cela dépendra des moyens financiers cantonaux et fédéraux. Au sujet de l'affaire Toni-MIBA, B. Beuret estime qu'il est important que le groupe reste propriété de l'agriculture et souligne que les installations ne valent pas grand chose sans la matière première.

Un participant demande quelques précisions sur certaines dispositions prévues par PA 2002. Réponse donnée par B. Oriet.

4. Procès-verbal de la 22e assemblée des délégués à Coeuve

M. Henzelin indique que la surface de 1160 Ha mentionnée dans le PV est la surface totale de la commune et non celle exploitée par l'agriculture. Avec cette correction, le PV est accepté avec remerciements à son auteur.

5. Rapport d'activité

Le rapport d'activité, présenté dans le rapport annuel, ne suscite ni questions, ni remarques.

6. Comptes 1997 et rapport de vérification

Les comptes -figurant dans le rapport- sont brièvement commentés par le secrétaire général. Le rapport de vérification est lu par Dominique Paupe. Les comptes de l'exercice 1997 sont approuvés sans avis contraire.

7. Adaptation des contributions professionnelles

Ce point a fait l'objet d'une communication écrite, qui est commentée par le secrétaire général. L'adaptation proposée vise à compenser partiellement d'autres pertes de ressources dues à la réforme de la politique agricole (notamment les Centrales). Il est proposé de porter la contribution des producteurs de lait de 0,16 à 0,2 ct/kg de lait. La contribution des non-producteurs passerait de 4 à 5,- Fr/Ha en plaine, de 2,50 à 3,- Fr/UGB en montagne. Ces adaptations interviendraient dès le 1.7.98. J. Oberli demande comment le financement sera assuré à moyen terme. Le président répond que cela devra être étudié. Au vote, l'adaptation proposée est acceptée sans avis contraire.

8. Budget 1998

Après un bref commentaire du secrétaire général, le budget 98 qui prévoit un déficit de Fr. 16.000,- est accepté sans avis contraire.

9. Elections statutaires

a) du président. Maguy Chapatte, vice-présidente, remercie le président pour son engagement et indique que le comité propose sa reconduction. Claude Ackermann est réélu président de la CJA par acclamation. Le président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée, précisant qu'il est possible qu'il n'aille pas au bout de ce troisième mandat.

b) du comité. Deux membres (MM. P.-A. Froidevaux et V. Gogniat) n'ont pas souhaité "rempiler". Ils sont remerciés pour leur bon travail. Les autres membres, tous rééligibles, sont reconduits en bloc par acclamation. Les deux démissionnaires sont remplacés par MM. Michel Roy de Porrentruy et Vincent Wermeille de Saignelégier, présentés par les présidents des Sociétés d'agriculture régionales respectives.

c) de la commission de vérification. MM. D. Paupe, B. Seeger et B. Varrin sont reconduits comme titulaires. Mme Eliane Gogniat du Noirmont et M. Michel Crausaz de Courfaivre sont élus comme suppléants en remplacement de MM. M. Arn et J.-F. Schaffner.

10. Programme d'activité 1998

B. Oriet lit le programme d'activité proposé à la page 29 du rapport annuel. Ce programme est approuvé sans discussion.

11. Résolution

La résolution reproduite sur la page suivante est votée à l'unanimité par l'assemblée.

12. Divers et propositions individuelles

M. Henzelin indique que les apprentis agricoles n'ont pas droit à la déduction fiscale: Il souhaite que la CJA intervienne.

M. J.-B. Chavanne demande à la CJA d'assurer la défense des agriculteurs jurassiens incriminés lors de la manifestation d'octobre 96 à Berne. Le président répond que cette défense est déjà en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants, souhaite à chacun une bonne année agricole et lève l'assemblée à 17 h.

Le secrétaire : Blaise Oriet

La résolution votée

● Réunis en assemblée générale le 27 février 1998 à Sainte-Ursanne, 117 délégués de la Chambre jurassienne d'agriculture ont voté la résolution suivante.

«Politique agricole 2002»: l'assemblée a pris connaissance des principaux éléments de cette nouvelle politique agricole, qui exigera un effort d'adaptation très important de la part des agriculteurs. Elle demande que dans la préparation des ordonnances d'application, l'on tienne compte des spécialités de l'agriculture de l'Arc jurassien (grandes exploitations extensives) et que l'on évite l'écueil d'une application indirecte de l'initiative du VKMB comme celui d'une référence unilatérale et prématurée aux conditions européennes.

Initiative VKMB-Denner: l'assemblée rappelle son opposition unanime à cette initiative simpliste, artificielle, qui condamnerait l'agriculture suisse dans ses fonctions essentielles et affecterait durement tous les secteurs liés à l'agriculture, provoquant des pertes d'emplois par dizaines de milliers. Comme l'année dernière, l'assemblée enjoint les initiants à retirer un projet dépassé par les événements et dont les perspectives ne sont plus que négatives.

Génie génétique: l'assemblée exprime de sérieuses réserves à l'égard d'une généralisation du génie génétique en agriculture. Elle exige que des règles strictes soient édictées, notamment pour garantir l'innocuité de ces méthodes, régler les responsabilités, assurer la transparence ainsi que pour préserver le libre choix des consommateurs et l'autonomie des producteurs.

Marchés du bétail: constatant les effets dévastateurs de la crise bovine sur

le revenu agricole, particulièrement dans le Jura, l'assemblée déplore vivement les entraves injustifiées imposées par nos voisins européens à l'exportation de bétail et au pacage transfrontalier. Elle demande aux autorités fédérales compétentes de prendre les mesures nécessaires pour faire lever rapidement ces entraves ainsi que de compenser les effets de ce boycott unilatéral afin de prévenir un nouvel effondrement des marchés.

Economie laitière: l'assemblée se déclare préoccupée par les difficultés persistantes du Groupe Toni, dont dépend l'économie laitière jurassienne. Elle déplore et condamne le manque de transparence, voire le culte du secret qui prévalent dans la conduite de ce groupe. Considérant que le contrôle de l'économie laitière est un enjeu crucial pour l'avenir de l'agriculture suisse, l'assemblée exige que les producteurs, via leurs fédérations laitières, soient dûment informés, consultés et associés à l'orientation et à la gestion de ce secteur.

Politique régionale: la libéralisation en cours ignore de plus en plus les réalités et les besoins régionaux. Ancrée au sol, aux terroirs et aux régions, l'agriculture est préoccupée par cette évolution qui, au nom de systèmes artificiels et souvent arrogants, coupe les hommes et la société de leur identité et de leurs besoins propres. L'assemblée se déclare solidaire de tous ceux qui défendent la prise en compte de ces besoins, tels les employés de La Poste, qui se battent pour maintenir un service public digne de ce nom dans toutes les régions du pays.

2. RAPPORT D'ACTIVITE 1998

L'année agricole 1998

L'année 1998 restera dans les mémoires paysannes plutôt pour des raisons de politique (campagne contre l'initiative Baumann-Denner et préparation des ordonnances de PA 2002) que pour des événements directement liés à l'activité agricole. C'est aussi souligner implicitement que l'année agricole fut "moyenne", tant sur le plan de la météo que sur ceux des productions et du revenu.

Situation économique générale

En 1998, la conjoncture économique peut être qualifiée de "satisfaisante". La reprise amorcée en 1997 s'est confirmée, même si elle a été freinée par les répercussions de la crise en Asie, au Japon, en Russie et en Amérique latine. La situation économique catastrophique de la Russie, notamment, doit nous interpeller quant aux limites sociales et humaines du libéralisme, mais elle doit aussi relativiser nos propres problèmes et nous interroger sur l'interdépendance et la solidarité.

En Suisse, les indicateurs économiques restent favorables : l'inflation fut nulle en 1998 et les taux d'intérêts sont au plus bas -ce qui allège le poids de la lourde dette agricole. Le chômage a sensiblement diminué et les finances fédérales se sont nettement améliorées. Pour 1999, les perspectives sont à la consolidation : on prévoit une faible croissance, une maîtrise de l'inflation -en dépit du relèvement de 1 % de la TVA- et une poursuite de l'assainissement des finances publiques. Entré en vigueur au 1.1.99, l'Euro devrait contribuer à cette consolidation et surtout, renforcer le rôle de l'Europe dans les enjeux mondiaux. Dans ce contexte, on peut rappeler que la Suisse est au coeur de l'Europe communautaire -pas seulement géographiquement- et que l'affirmation de l'Union européenne devrait avoir des répercussions positives pour nous également (on peut penser par exemple aux négociations de l'OMC, qui reprendront prochainement).

Météo

Bien que les transitions saisonnières caractéristiques d'autrefois paraissent atténuées sinon perturbées, la Suisse a été épargnée par les phénomènes météorologiques exceptionnels en 1998, ce qui ne fut pas le cas partout (inondations en Chine, ouragan "Mitch" en Amérique centrale). Le printemps fut sec, particulièrement en Suisse romande. A l'inverse, l'automne fut plutôt humide et froid. La période estivale a été chaude, mais perturbée par deux périodes de pluies de 5 au 11 juillet et du 25 juillet au 4 août. L'hiver s'est installé précocement dès la première quinzaine de novembre.

Productions et rendements

La production laitière fut légèrement supérieure à celle de 1997 (3,07 mio. de tonnes). La production porcine a un peu augmenté, ce qui a suffi pour provoquer un effondrement des prix. Par contre, dans le gros bétail, la loi de l'offre et de la demande semble ne plus jouer, puisqu'en dépit d'une nouvelle diminution de l'offre, les prix ne se sont pas rétablis. Malgré quelques perturbations dues à la météo, les moissons se sont déroulées généralement dans de bonnes conditions; il n'y a eu que peu de céréales germées. Les rendements des céréales et des oléagineux ont été satisfaisants sans être exceptionnels. Idem pour les betteraves sucrières. Les pommes de terre furent moins productives, contrairement à leurs homonymes du ciel, les pommiers et les poiriers ayant été particulièrement généreux -avec les baisses de prix qu'engendre toute surproduction.

Prix et revenu

Le prix du lait a été maintenu (prix de base à 87 ct/kg). Les céréales panifiables ont subi une réduction d'env. 5,- Fr/q; le colza a été payé 15,- Fr/q de moins qu'en 1997. Dans le secteur du bétail de boucherie, le développement de la production sous labels réduit la transparence des marchés et accroît les possibilités de manipulations. En dépit d'une réduction de l'offre, les prix du bétail

d'étal ont été constamment sous pression. Pour les vaches, les prix -très inférieurs aux prix indicatifs- se sont un peu améliorés jusqu'en automne, avant de reculer à nouveau. Le marché du bétail de rente a, lui aussi, pâti de cette situation confuse. Le prix des porcs s'est effondré dès l'automne.

En moyenne suisse, le revenu agricole estimé pour 1998 est un peu inférieur à celui de l'année précédente, cette évolution étant fortement influencée par la production porcine. Compte tenu du faible impact de cette production dans le Jura et de la tendance baissière de certains coûts, on peut estimer que l'agriculture jurassienne a réalisé en 1998 un revenu comparable, voire légèrement supérieur à celui de l'année précédente.

Les thèmes marquants de l'année

Dans le monde agricole, la grande affaire de 1998 fut la campagne contre **l'initiative Baumann-Denner**. Il faut dire que cette campagne fut exceptionnelle non seulement par son objet et par son enjeu, mais aussi par sa forme et par son impact. Comme touchée par la grâce, la paysannerie de ce pays -que l'on disait incapable de se présenter simplement et positivement- a proposé LA campagne du siècle, au point que les spécialistes en communication ont décerné la palme au monde paysan pour son savoir-faire en la matière. Il faut bien reconnaître que cette campagne fut un modèle du genre, précédée par une opération originale de sensibilisation à l'enseigne du slogan "Proches de vous. Les paysans suisses".

Dans le Jura, la campagne a été organisée efficacement par un comité d'action commun au Canton du Jura et au Jura bernois (ce fut décidément la campagne des "premières"). Grâce au relais assuré par les Sociétés régionales d'agriculture, un montant de près de Fr. 40.000,- a été récolté, essentiellement auprès des paysans, montant qui a permis notamment de mener une campagne de presse dynamique et originale et de contribuer aux dépenses du comité suisse. Mais le clou de cette campagne fut indéniablement l'illustration du "Non à Baumann-Denner"

dans le paysage. Une centaine de ces illustrations ont été érigées dans le Canton du Jura (l'une des plus fortes densités du pays -voir un échantillon en fin de rapport). Beaucoup d'autres actions ont été menées en collaboration avec l'Association des paysannes, les coopératives, la Vulgarisation, etc. Cet engagement exemplaire a non seulement permis de "balayer" l'initiative contre-nature du VKMB, mais a aussi constitué une superbe opération de relations publiques. L'initiative fut rejetée par 76,9 % des votants en Suisse (83,7 % dans le Jura) et par tous les cantons, avec une participation de 50,9 % (55,3 % dans le Jura). Félicitations et remerciements à tous ceux qui ont contribué à ce remarquable succès.

Après une campagne animée et pas toujours objective, **l'initiative pour la protection génétique** (contre le génie génétique, notamment en agriculture) a été rejetée par les deux tiers des votants en Suisse (72,4 % dans le Jura). Considérant que les risques -réels- soulevés par l'initiative ne pouvaient se régler dans le cadre d'un seul pays et que des restrictions unilatérales affecteraient encore notre capacité concurrentielle, la CJA avait opté pour la liberté de vote.

Au moment de l'établissement de ce rapport, le résultat de la votation du 7.2.99 sur la **modification de la LAT** (aménagement du territoire) n'est pas encore connu. La CJA soutient cette révision, dont l'acceptation faciliterait l'adaptation de l'agriculture au nouveau contexte défini par PA 2002. Le référendum a été lancé par le VKMB de R. Baumann et par les milieux écologistes, lesquels confirment ainsi que leur vision idéaliste de l'agriculture est un musée de Ballenberg à l'échelle suisse.

En 1998, les problèmes de **l'économie laitière** ont continué à défrayer la chronique. Les mesures prises par le groupe Toni ont inquiété les milieux agricoles, notamment dans le Jura. Après une négociation serrée, la MIBA est parvenue à reprendre la commercialisation du lait de son rayon tout en demeurant actionnaire du groupe Toni. Celui-ci a ensuite fusionné avec Sântis pour former le groupe Swiss Dairy Food. Dans le Jura, le recouvrement de

l'autonomie opérationnelle de la MIBA a été accueilli avec soulagement, tant il est vrai que les conditions de la fusion et de la collaboration dans le cadre du groupe Toni étaient mal vécues. Dans cette malheureuse aventure, la MIBA a beaucoup perdu -notamment sa centrale laitière de Bâle-, mais en fin de compte et grâce à la pugnacité de ses dirigeants actuels, il semble qu'elle soit parvenue à préserver l'essentiel (son existence, l'unité de son rayon et des moyens opérationnels suffisants). Dans cette opération de rétablissement, la CJA a constamment soutenu ses représentants et les responsables de la Fédération. Rappelons toutefois que les fromageries de Saignelégier, Courgenay et Bonfol restent en mains du groupe Toni-SDF. Signalons aussi que la société de laiterie de Develier a repris la fromagerie du lieu à son compte et que celle de Alle est en train de réorienter sa production.

Le second grand événement de l'année agricole 1998 aura été la **définition de la nouvelle politique agricole, dite PA 2002**. Après une discussion laborieuse de la nouvelle loi et son acceptation par le Parlement fédéral au printemps, le Conseil fédéral a soumis les trente-sept ordonnances d'application à consultation. Dans le Jura, nous avons étudié ces projets en collaboration avec les services agricoles de l'Etat. Les ordonnances ont été rendues publiques en décembre dernier. La nouvelle politique agricole est entrée en vigueur le 1er janvier 1999 (1.5.99 pour le secteur laitier). Elle ne déploiera cependant tous ses effets que progressivement.

PA 2002 porte sur les trois domaines principaux suivants :

- refonte du système des paiements directs,
- libéralisation des organisations de marché,
- adaptation des autres mesures de politique agricole.

La refonte du système des PD est présentée synthétiquement en fin de rapport. Quant à la libéralisation des marchés, elle constitue le principal défi pour l'agriculture. Diverses études sont en cours pour tenter de créer des interprofessions. Leur objectif est de mettre sur pied des

plates-formes de concertation sur les marchés (lait, viande, céréales/oléagineux, betteraves, etc.) susceptibles de fixer les règles générales du jeu pour tous les partenaires. Mais ces règles n'assureront ni des prix, ni des prises en charge garantis. Pour la production et compte tenu d'une protection à la frontière encore suffisante, la capacité à gérer l'offre indigène sera donc déterminante.

Sachant que les exploitations du Jura sont les plus vastes du pays -en moyenne-, PA 2002 pose certains défis particuliers à l'agriculture jurassienne. L'un d'eux a trait au transfert des contingents laitiers, dont l'opportunité est influencée par les nouvelles contributions aux UGB consommant du fourrage grossier (UGBFG). En effet, si la surface herbagère est suffisante -ce qui est généralement le cas dans le Jura-, chaque augmentation ou diminution de 4000 kg de lait commercialisé (par transfert temporaire ou définitif -location ou vente-) réduit ou accroît d'une unité le droit à la contribution UGBFG (Fr. 900,-). Il s'agit donc d'une incitation à vendre son lait, mais dans la perspective européenne notamment, il semble bien que le lait -et particulièrement la production fromagère- deviendra encore plus la meilleure carte de l'agriculture jurassienne. Aux calculs d'opportunité économique à court terme, nous devons donc ajouter des réflexions d'opportunité stratégique.

Il est probable qu'au cours des premières années d'application, diverses corrections devront être apportées à cette politique. L'une des missions de la défense professionnelle consistera à faire en sorte que ces correctifs soient apportés suffisamment tôt, ce qui exigera un suivi attentif et perspicace des effets de PA 2002.

A la fin de l'année dernière, **les négociations bilatérales** avec l'Union européenne ont enfin pu être conclues. La négociation achoppait principalement sur les transports (40 tonnes, taxes) et sur la libre circulation des personnes (délais). L'un des sept dossiers de ce paquet bilatéral porte sur l'agriculture. Il y est question d'une élimination des obstacles techniques (vétérinaires, phyto., etc.), de certaines concessions commerciales pour les légumes

et les fruits et surtout, d'une ouverture réciproque des marchés pour le fromage (libre accès après 5 ans !). Si ces accords sont ratifiés (évent. par le peuple en Suisse), le commerce du fromage entre la Suisse et l'UE sera entièrement libéralisé d'ici 2005 au plus tard. En d'autres termes, nos fromages auront libre accès à un marché de 400 millions de consommateurs. Encore faudrait-il être compétitifs tant au niveau des prix qu'à ceux de la qualité et de la promotion/vente. C'est un fameux challenge pour notre économie laitière.

Politique agricole cantonale

La Chambre jurassienne d'agriculture collabore activement avec la Division cantonale de l'agriculture, notamment grâce à la participation du chef de l'ECR au comité et au bureau de la CJA, par le biais des concertations avec la Division, par la Conférence de coordination, par des représentations dans diverses instances cantonales (comité de gestion de la Caisse des épizooties, commissions diverses) et par des contacts écrits ou directs fréquents. Il faut dire qu'en cette période de réformes, les problèmes à définir et les sujets de concertation ne manquent point. Nous évoquons ci-après brièvement quelques-uns d'entre eux, sachant que les questions de politique agraire fédérale ou d'économie laitière font également l'objet de fréquents échanges de vue, de concertation ou de collaboration.

Dans le cadre de PA 2002, qui prévoit une réduction de Fr. 800,-/Ha sur les paiements directs dès l'an 2000 et leur suppression dès 2002 si les prestations écologiques requises (PER) ne sont pas assurées, les partenaires (Etat + CJA) se sont préoccupés de la situation dans le Jura par rapport à la loi sur la protection des animaux (condition PER). Il a été convenu de réaliser une expertise générale des exploitations (analogue à celle mise en place pour la révision des valeurs officielles) afin d'établir un bilan de situation et d'envisager les mesures à prendre. Une douzaine d'experts (maîtres-agriculteurs ou paysannes diplômées) seront formés et devraient effectuer cette expertise dans le courant de l'hiver prochain.

Nous espérons qu'un programme concret d'adaptation aux normes, courant sur quelques années, permettra d'éviter la réduction des paiements directs.

L'opération précitée sera pilotée par le Service vétérinaire cantonal. Ce même service devra également surveiller l'application du nouveau système d'identification du bétail -conforme aux normes UE- qui sera introduit en Suisse dès cette année. Nous comptons que cette adaptation aux normes UE permettra enfin la levée des restrictions à l'exportation de bétail, maintenues abusivement par nos voisins européens depuis trois ans.

La CJA a également été sollicitée par le Canton pour proposer une dizaine de candidats afin de renouveler les commissions d'estimation des remaniements parcellaires. Quant à la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR), elle est toujours appliquée dans le Jura sur la base d'un décret provisoire, attribuant la responsabilité principale au juge administratif. La CJA souhaite une implication plus forte de la profession dans ce domaine, p. ex. par la création d'une Commission foncière cantonale, telle qu'il en existe dans la plupart des autres cantons. En France voisine aussi, la profession est étroitement associée à la gestion du foncier. La concertation avec la Canton porte encore sur de nombreux domaines : élevage, marchés, promotion des produits, AOC, application de la politique agricole, etc.

La CJA a été informée des projets de réforme administrative touchant la Division de l'agriculture. Pour cette Division, la réforme interfère également avec la collaboration interjurassienne (JU-JB), voire avec Neuchâtel (BEJUNE) et même avec l'organisation de la profession (statut de la Vulgarisation, répartition des tâches de promotion entre l'Etat et la profession, par exemple). Nous ne connaissons pas encore les conclusions définitives de la réforme pour la Division de l'agriculture (privatisation de la ferme de Courtemelon ?); il semble bien pourtant que la "montagne accouchera d'une souris" !

Les organisations professionnelles

L'Union suisse des paysans -USP- (président : Marcel Sandoz, directeur : Melchior Ehrler). La Chambre jurassienne est représentée à l'assemblée par six délégués, à la Chambre suisse d'agriculture (anc. Gd comité) par un membre et au comité (anc. comité directeur) par un représentant. Cette dernière instance siège une fois par mois et la Chambre suisse une fois par trimestre. Nous participons aussi occasionnellement aux séances des secrétaires cantonaux. Bien que nous soyons souvent critiqués sur la manière dont il est assumé, le rôle de l'USP est et restera important. En 1998, l'USP a consacré beaucoup de temps au suivi des dossiers PA 2002 et partie agricole des bilatérales, à la campagne contre l'initiative B+D ainsi qu'à une foule d'autres questions. Elle a repris de la FSPB la défense des intérêts des producteurs de bétail et développe de nombreux services (assurances, expertises, information, relations publiques, comptabilités, internet, etc.). Dès 98, l'USP s'est impliquée dans la mise sur pied d'interprofessions et son action dans les questions de marchés devra se développer à l'avenir. L'USP est financée par le produit de ses services et par des cotisations perçues sur les productions agricoles et à la surface. Pour le Jura, le montant des cotisations annuelles (productions et surfaces) est d'env. 120.000 Fr. Les relations entre la CJA et l'USP se sont un peu dégradées après la manifestation de 1996 à Berne. Si elles ne sont pas froides, elles ne sont pas chaudes non plus, mais plutôt "tièdes". Cette situation résulte aussi des positions de l'USP, que nous jugeons souvent "floues". Il faut ajouter que l'USP pense, parle, écrit et agit essentiellement en allemand, ce qui ne facilite pas les choses pour les Romands.

Afin de pallier partiellement à ces difficultés, les Chambres romandes d'agriculture tentent d'assumer certains intérêts généraux de l'agriculture romande et certaines actions dans le cadre d'**AGORA** (président Henri Mamin -VD-, directeur Christophe Darbellay -VS-). La CJA participe à la conférence des directeurs (env. une séance par mois), au comité (4 à 5 séances par an) et à d'autres réunions.

La collaboration entre AGORA et l'USP a été réglée l'année dernière sur la base d'une convention prévoyant diverses tâches, assumées en Suisse romande par AGORA -alors qu'elles le sont par l'USP en Suisse alémanique- et fixant à cet effet une rémunération de Fr. 150.000,-/an. Cette collaboration -avec d'autres portant sur les agences d'information ou les hebdomadaires professionnels- rétablit un peu l'équité entre les deux principales régions du pays, bien que les Romands soient encore loin du compte.

La **Chambre jurassienne d'agriculture** est en charge des intérêts professionnels généraux de l'agriculture jurassienne. A ce titre, elle tient particulièrement à être le porte-parole de ses mandants, qui sont les paysans eux-mêmes à travers leurs nombreuses organisations. La "base paysanne" est représentée au comité et au bureau. Outre le président, le bureau est formé d'un représentant des quatre Sociétés régionales d'agriculture et de la présidente de l'Association des paysannes. Nous associons ainsi les femmes paysannes et les régions. Depuis dix-huit mois, la présidente et le gérant de l'AGEFA participent également au comité et au bureau de la CJA. La présence du chef du Service de l'économie rurale dans ces mêmes instances traduit le souci d'une action efficace et concertée. La Conférence de coordination associe en outre le directeur de Courtemelon ainsi que les représentants des principales coopératives et de la MIBA. Si l'on ajoute les nombreuses participations aux assemblées, conférences, l'information par la presse, les contacts à travers les services de la CJA, on mesure combien la Chambre d'agriculture s'efforce d'être à l'écoute du monde paysan jurassien. On constate aussi que les principaux partenaires de la CJA sont la Division cantonale de l'agriculture et ses services, l'Union suisse des paysans, AGORA, les sociétés régionales d'agriculture, l'Association des paysannes, la Fédération laitière, les coopératives agricoles, Ajapi. Dans ce concert, nous avons l'impression que la Chambre d'agriculture tient bien son rôle -de catalyseur, de coordination, de force de proposition, etc.-, en dépit de moyens plutôt restreints.

Perspectives d'avenir

D'ici une année, la Chambre d'agriculture fêtera son 25^e anniversaire. Ce sera l'occasion d'établir un bilan de ce quart de siècle d'action professionnelle, qui sera aussi un tableau de l'agriculture jurassienne, car fort heureusement et logiquement, le destin de l'agriculture de ce coin de pays et celui de son organisation faîtière sont étroitement liés.

Dans l'immédiat, l'avenir c'est l'application de PA 2002.

Comme nous avons déjà pu le constater, le ciel ne nous est pas tombé sur la tête le 1.1.1999, date officielle d'entrée en vigueur de la nouvelle politique agricole. De fait, cette nouvelle politique n'exercera ses effets que progressivement. Ainsi par exemple, il n'y aura pas de grandes différences de prix et de fonctionnement des marchés en 1999 par rapport à 1998. L'une des questions cruciales qui se posent à l'agriculture jurassienne est de savoir comment elle se situera dans le commerce des contingents laitiers : misera-t-elle sur le moyen/long terme en conservant la seule production assurant des perspectives durables ou cédera-t-elle aux sirènes du profit à court terme qui, compte tenu de nos grandes surfaces, semblent nous pousser à l'extensification et à la maximisation des paiements directs. De ce choix stratégique dépendra largement l'avenir de l'agriculture jurassienne.

Dans ce contexte, n'oublions pas que notre avenir se conjuguera au futur européen, que nous soyons ou non membre de l'UE. Les négociations bilatérales ont sanctionné la libéralisation totale de notre principale production (l'économie fromagère) dès 2005 au plus tard. Par ailleurs, le programme d'un nouveau cycle de négociations à l'OMC sera défini dès cet automne aux USA et initié dès l'an prochain. Dans ce cadre, nous verrons aussi à quel point notre sort est tributaire de la position européenne.

Tout comme l'agriculture, les organisations professionnelles n'échapperont pas à une réforme fondamentale. Dans le Jura aussi, nous devons réfléchir à cette perspective.

A votre service

Avec 33 demandes, notre **service de renseignements juridiques** reste dans une moyenne pluriannuelle. La très grande majorité des demandes de rendez-vous avec notre avocat conseil porte sur des litiges relatifs aux lois sur le bail à ferme agricole et/ou le droit foncier rural. Le secteur immobilier reste donc une source de questionnement. On notera aussi pour ce service, en le regrettant, une tendance de plus en plus marquée de la part des requérants de se rendre en consultation sans s'être préalablement annoncés auprès de notre secrétariat. Si cette tendance devait se poursuivre, nous nous verrons dans l'obligation de mettre en place une nouvelle procédure d'annonce.

Dans le secteur de l'**assurance globale pour le personnel d'exploitation**, les résultats sont depuis quelques années toujours en légère baisse. La compression nécessaire des charges induit une réflexion dans beaucoup d'exploitations quant à la nécessité d'engager de la main-d'œuvre externe. Pour 1997, nous avons relevé les résultats suivants :

	Salaire AVS	Primes facturées
Caisse de pension, LPP	2'889'878.--	97'407.20
Assurance accidents, LAA	2'413'398.--	104'937.50
Indemnité journalière maladie	2'413'398.--	13'073.80

Les primes totales de l'assurance globale atteignent un montant appréciable de fr. 215'418.50, en baisse pourtant de 9 % par rapport à l'exercice 1996.

La **caisse maladie AGRISANO** a enfin pris son envol dans le canton du Jura. La brutale décision de VISANA (Caisse-maladie bernoise + Grütli + Evidenzia) de ne plus pratiquer l'assurance de base dans 8 cantons dont le nôtre et donc (on

oublie trop souvent de le relever), d'abandonner près de 11'600 fidèles clients à leur sort, en est une des causes principales.

Une partie substantielle de la clientèle de VISANA était constituée de familles paysannes. Par bonheur, des centaines d'entre elles ont opté pour une caisse maladie professionnelle, proche de leurs préoccupations et ont adhéré à AGRISANO.

Il faut relever le gros sacrifice d'investissement en temps, en compétence et en entregent consenti par les deux collaborateurs du service Assurances durant le deuxième semestre 1998 pour obtenir ce magnifique résultat.

L'objectif de développement de ce secteur reste d'actualité, avec, à terme, celui de l'autofinancement. Pour l'année en cours, nos efforts se poursuivront en ce sens, avec une augmentation des performances qui ne sera possible qu'avec la poursuite du travail d'information et de conviction et l'aide d'un équipement informatique performant.

AGRISANO au plan suisse voit aussi son effectif de membres progresser de 38%, pour s'établir en fin d'année 1998 à 38'996 assuré(e)s. Ce résultat fait de la caisse maladie professionnelle agricole (gérée par une Fondation dépendante de l'Union Suisse des Paysans) une caisse somme toutes encore de dimension modeste mais disposant d'une « assiette » d'affilié(e)s suffisante pour asseoir sa pérennité.

Les primes de l'année 1999 de AGRISANO sont les suivantes :

Prime (fr./mois) de l'assurance de base, accident inclus :

Franchise/an Enfant/Adulte	Enfants. 0-18 ans	Ados en formation 18-25 ans	Adultes dès 19 ans
0.- / 230.-	53.90	161.70	215.60
- / 400.-		148.80	198.40
150.- / 600.-	45.80	137.40	183.30
300.- / 1'200.-	37.70	113.20	150.90

Grâce aux réductions de primes (en pourcentages fixes prescrits dans la loi sur l'assurance maladie), les assuré(e)s jurassien(ne)s des catégories adolescents et adultes ont avantage à opter pour des franchises annuelles de fr. 400.-, voire fr. 600.-.

AGRISANO propose aussi toute une panoplie d'assurances complémentaires dont les prestations, respectivement les primes sont adaptées aux besoins du secteur agricole. Une mention particulière doit être faite pour l'assurance des indemnités journalières (qui fait encore trop souvent défaut ou qui n'est pas suffisamment couverte chez nos agriculteurs).

Pour terminer ce chapitre des assurances, rappelons que la Chambre dispose d'un **service de consultation et de renseignements en matière d'assurances** dont la mission est de conseiller les familles paysannes en cas de litige avec leurs compagnies d'assurances et/ou pour réviser et adapter leur portefeuille d'assurances aux besoins de leur exploitation et de leur famille. Ce service propose aussi les produits d'assurances de la Fondation de prévoyance de l'agriculture suisse, notamment des couvertures décès et invalidité sous forme d'assurance risque pur, de deuxième ou troisième pilier avec des niveaux de primes et des taux de rendement incomparables avec ceux proposés par les compagnies privées. Une offre gracieuse n'engage à rien mais peut être utile.

La Chambre assume la gérance de l' **Association des agriculteurs pratiquant la production intégrée (AJAPI)**. Cette tâche occupe le secrétaire adjoint de notre organisation pour près de 40% de son temps et une secrétaire, engagée par AJAPI à raison d'un mi-temps. AJAPI contrôle aussi les exploitations pratiquant la détention contrôlée des animaux en plein air (DPA) et les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST). Ces programmes ont un grand succès dans nos exploitations. En parallèle, AJAPI s'est chargée

du contrôle de plusieurs « labels », notamment les céréales et la viande IP-Suisse et la production carnée AQ-Viande.

Pour la campagne 1997/98, nous relevons les éléments statistiques suivants :

Programme	Delémont	F-Montagnes	Porrentruy	Jura
PI	153	183	149	485
DPA	1	2	2	5
SST	0	0	1	1
PI/DPA	56	104	58	218
PI/SST	23	8	38	69
DPA/SST	0	0	0	0
PI/DPA/SST	106	43	133	282
Total PI	338	338	378	1'054
Total DPA	163	149	193	505
Total SST	129	51	172	352

Le succès des programmes liés à une agriculture ménageant l'environnement est avéré dans le canton du Jura.

Les surfaces exploitées selon la PI se présentent comme suit (Données en hectares ; TO = terres ouvertes - SH = Surfaces herbagères) :

	Delémont	F-Montagnes	Porrentruy	Jura
TO	4'128.54	954.14	7'453.22	12'535.90
SH	7'232.60	8'052.81	8'030.65	23'316.06
Total	11'361.14	9'006.95	15'483.87	35'851.96

Le moins que l'on puisse dire est que la production extensive est déjà largement pratiquée dans notre canton (surtout si l'on considère les exploitations pratiquant l'agriculture biologique) et ceci bien avant que ce type de production ne soit imposée par la politique agricole nouvelle (PA 2002).

Centrale des blés du Jura

Evolution des livraisons de céréales panifiables de 1996 à 1998 par centre de réception (1998 = estimation) :

Centre de réception	1 9 9 6		1 9 9 7		1 9 9 8	
	To.	%	To.	%	To.	%
cc Alle	17.764	64,8	17.014	69,7	17.100	68,4
livr. hors canton (estimation)	2.000	7,3	1.600	6,6	1.600	6,4
cc Courtételle	2.606	9,5	1.916	7,8	2.090	8,4
cc Delémont	2.506	9,1	1.965	8,1	2.210	8,8
cc Vicques	2.554	9,3	1.919	7,8	2.000	8,0
Total Jura	27.430	100,0	24.414	100,0	25.000	100,0

Livraisons de céréales panifiables à la Confédération (y-c. germées) :

Année	Centrale du Jura	Total suisse	Part du Jura
	To.	To.	%
1979	9.230	404.670	2,28
1980	7.980	366.020	2,18
1981	8.090	380.930	2,12
1982	9.430	401.400	2,35
1983	9.750	405.100	2,41
1984	15.500	564.470	2,75
1985	13.800	508.350	2,71
1986	13.000	461.400	2,82
1987	12.910	436.350	2,96
1988	16.930	531.850	3,18
1989	20.450	624.900	3,27
1990	16.040	538.800	2,98
1991	19.200	581.100	3,30
1992	17.130	537.150	3,19
1993	18.150	576.700	3,15
1994	18.500	558.900	3,31
1995	22.200	614.300	3,61
1996	27.400	674.100	4,06
1997	24.400	536.000	4,55
1998	25.000	570.000	4,38

Centrale des oléagineux du Jura

Principaux résultats des campagnes de colza en 1996, 1997 et 1998

		<u>1 9 9 6</u>	<u>1 9 9 7</u>	<u>1 9 9 8</u>
Contingent cantonal	Ha	705	725	750
Quantité livrée (sec)	To.	1.968,7	2.444,2	2.446,6
Rendement moyen	Kg/are	32,0	33,5	31,5
Montant brut	1000 Fr	3.248,5	4.032,8	3.669,9
Prix brut effectif	Fr/q	168,71	169,16	153,93
Frais de condition.	Fr/q	16,28	14,27	12,80
Nombre de livreurs*	u.	270	270	272

* Une dizaine de livreurs proviennent des cantons de BE, BL et SO.

Livraisons de colza depuis 1979, par centre de ramassage (en kg) :

<u>Année</u>	<u>A L L E</u>	<u>PORRENTROY</u>	<u>DELEMONT</u>	<u>T O T A L</u>
1979	723.267		129.190	852.457
1980	639.872		139.131	779.003
1981	865.200		250.860	1.116.060
1982	1.014.642		172.068	1.186.710
1983	813.572		233.736	1.047.308
1984	1.332.760		317.909	1.650.669
1985	815.500		252.690	1.068.190
1986	1.245.600		291.198	1.543.798
1987	1.745.800		329.748	2.075.548
1988	1.643.400		331.018	1.974.418
1989	1.620.091	281.677	379.805	2.281.573
1990	1.482.950	396.951	382.896	2.262.797
1991	1.418.375	464.167	415.039	2.297.581
1992	1.291.530	424.900	277.652	1.994.082
1993	1.849.647	<u>Lohn</u>	278.480	2.128.127
1994	1.260.610	47.291	227.233	1.535.134
1995	1.841.180	45.916	385.636	2.272.732
1996	1.541.235	59.617	367.890	1.968.742
1997	1.982.805	62.652	398.699	2.444.156
1998	2.021.063	62.009	363.554	2.446.626

En 1998, il a été produit en outre 78 tonnes de soja et 390 tonnes de colza à des fins industrielles.

Une question d'état d'esprit (en guise de conclusion)

Depuis longtemps -ou depuis le début- et en dépit d'une réforme exigeante pour toute la profession, la Chambre d'agriculture s'est toujours efforcée de cultiver un état d'esprit positif et constructif (ce principe est illustré notamment par la maxime en patois figurant sur les enveloppes de la CJA et signifiant : "ça ne va pas toujours mal!"). Nous avons en effet toujours considéré que la critique tous azimuts à longueur de semaines, non seulement ne change pas les faits, mais qu'elle réduit la capacité à y faire face et à relever les défis. Toutefois, un état d'esprit positif n'implique pas que l'on accepte tout ce qui se passe avec une sorte de fatalisme béat. Bien au contraire, un tel état d'esprit doit aiguïser nos capacités d'analyse et d'appréciation objective afin de renforcer nos moyens d'influer sur les événements.

Les problèmes qui se posent à l'agriculture sont de plus en plus divers, interdépendants et complexes. Dans ce contexte, le meilleur service que l'on puisse rendre à la profession, c'est de lui fournir les moyens d'assumer ces problèmes. Cela passe par des appuis de toutes sortes, pour la formation, pour l'obtention de conditions-cadres acceptables, pour l'organisation des marchés, pour la gestion technico-économique, pour la défense solidaire des intérêts. Mais cela passe d'abord par une information objective et non complaisante, marquant à la fois le respect des paysannes et des paysans et la confiance dans leur capacité à maîtriser la réalité.

Développer un état d'esprit positif et responsable, c'est aussi mettre en évidence les atouts, les succès et les aspects valorisant de la profession, afin de donner envie aux jeunes de perpétuer ce noble métier. A cet effet, les paysans et leurs organisations devront orienter différemment leurs rapports mutuels : l'attente passive ou purement critique et une certaine incompréhension -voire parfois la langue de bois- devront céder le pas à une collaboration plus confiante, plus concrète et plus professionnelle, fondée sur une judicieuse répartition des tâches et sur le sentiment d'une véritable communauté d'intérêts.

3. PROGRAMME D'ACTIVITE 1999

Pour 1999, le programme d'activité de la CJA comporte notamment les accents suivants :

Politique agricole fédérale. Suivre la mise en oeuvre de PA 2002. Alerter rapidement les autorités si l'application de cette politique a des conséquences indésirables pour le Jura (notamment quant à la production laitière). Reprendre la question des contributions d'estivage.

Politique cantonale. Participer à l'application cantonale de la nouvelle politique agricole (adaptations législatives, mesures diverses). Suivre les questions relatives à la protection des animaux (expertise générale), de la nature, au droit foncier, à l'aménagement du territoire, à la mise en place du nouveau système d'identification du bétail, à la promotion des produits, etc.

Organisations professionnelles. Participation au suivi des questions professionnelles notamment dans le cadre de l'USP et d'AGORA. Défense des marchés; mise en place des interprofessions (assurer une représentation équitable de l'agriculture jurassienne). Collaboration avec les Fédérations laitières pour le promotion de l'économie laitière (AOC, fromageries,); etc.

Relations publiques. Collaboration avec AGRI, AGIR, presse régionale, autres; brunch; actions diverses.

Chambre d'agriculture. Marquer dignement le 25e anniversaire de la CJA en janvier/février 2000. Etudier l'organisation et le financement à moyen terme de la défense professionnelle agricole dans le Jura. Coordination avec d'autres organisations et instances cantonales.

Secrétariat. Assurer le bon fonctionnement des services : développement d'Agrisano; clôture définitive de la Centrale des oléagineux; coordination avec Ajapi; information et collaborations diverses.

Actualité. Suivre l'actualité et prendre toute mesure utile à la promotion de l'agriculture jurassienne et à la défense de ses intérêts.

4. COMPTES 1998 et BUDGET 1999

4.1. Compte de pertes et profits

Produits

- Cotisations des organisations membres
- Contributions des coopératives agricoles
- Contributions professionnelles des agriculteurs
- Contributions des fédérations (Féd. laitières et Fenaco)
- Contributions diverses
- Travaux salariés du secrétariat
(centrales, assurances, Ajapi, divers)
- Intérêts

Total des produits

Charges

- Frais de séances (assemblée, comité, bureau, commissions)
- Salaires et charges sociales du secrétariat
- Frais de représentations et de déplacements
- Frais administratifs et divers (fournitures, matériel, imprimés, service juridique, impôts, assurances, divers)
- Frais de port, taxes CCP, téléphones, fax
- Location du bureau, nettoyages, électricité
- Cotisations, abonnements, dons
- Amortissements sur mobilier (resp. achats)

Total des charges

Excédent de (charges) ou de produit

Budget 1998 Fr.	Comptes 1998 Fr.	Budget 1999 Fr.
6.200,--	6.120,--	6.000,--
42.000,--	42.861,80	42.000,--
49.000,--	50.864,35	60.000,--
18.000,--	18.125,--	18.000,--
800,--	700,--	500,--
195.000,--	193.025,10	195.000,--
6.000,--	6.783,70	5.500,--
317.000,--	318.479,95	327.000,--
18.000,--	16.955,20	20.000,--
275.000,--	269.069,20	283.000,--
10.000,--	7.026,40	10.000,--
10.000,--	5.639,25	12.000,--
5.500,--	4.530,30	5.500,--
5.000,--	4.552,--	5.000,--
3.500,--	3.245,50	3.500,--
6.000,--	5.572,50	3.000,--
333.000,--	316.590,35	342.000,--
(- 16.000,--)	1.889,60	(- 15.000,--)

- * -

<u>4.2. Bilans</u>	ACTIFS Fr.	PASSIFS Fr.	
Bilan au 1.1.98			
Caisse	176,90	31.890,45	Transitoires
CCP	3.618,80	70.000,--	Fonds de réserve
Banque	162.132,30	69.615,05	Capital
Mobilier	5.573,50		
Participations	4,--		
Totaux	171.505,50	171.505,50	

Bilan au 31.12.98			
Caisse	182,55	48.013,80	Transitoires
CCP	7.771,60	70.000,--	Fonds de réserve
Banque	181.559,30	71.504,65	Capital
Mobilier	1,--		
Participations	4,--		
Totaux	189.518,45	189.518,45	

<u>4.3. Modification de la fortune</u>	Fr.
- Fortune à la fin de l'exercice	141.504,65
- Fortune au début de l'exercice	139.615,05
- Augmentation de la fortune	1.889,60

- * -

4.4. Contributions professionnelles en 1998

Le décompte des contributions professionnelles se présente comme suit pour l'exercice 1998 :

<u>Contributions</u>	<u>Comptes 1998</u> <u>Fr.</u>	<u>Budget 1999</u> <u>Fr.</u>
Contributions des producteurs de lait (0,16 puis 0,2 ct par kg de lait)	128.929,40	137.000,--
Contrib. des non-producteurs de lait (Fr./Ha et Fr./UGB)	11.771,65	13.000,--
Contributions totales	140.701,05	150.000,--
<u>Répartition</u>		
USP + AGORA + AGIR + SAB	64.836,70	65.000,--
Sociétés d'agriculture (quatre)	15.000,--	15.000,--
Sociétés de paysannes (quatre)	10.000,--	10.000,--
Chambre d'agriculture (solde figurant dans les comptes)	50.864,35	60.000,--
Répartition totale	140.701,05 =====	150.000,-- =====

<u>4.5. Fonds de solidarité - 1998</u>	<u>Doit Fr.</u>	<u>Avoir Fr.</u>
Bilan d'entrée au 1.1.1998	105.130,75	
Intérêts bruts sur CE	167,40	
Différence sur placements	2.777,50	
Versement à la CJA		5.000,--
Impôts anticipés et frais		601,10
Bilan de sortie au 31.12.1998		102.474,45
Balance	108.075,65 =====	108.075,65 =====

4.6. Rapport de vérification

Les soussignés ont procédé au secrétariat de la Chambre jurassienne d'agriculture à la vérification des comptes de l'organisation pour l'année 1998. Ils ont effectué un contrôle par sondage des écritures et des pièces comptables. Ils ont constaté que la comptabilité est présentée dans les formes requises et que les chiffres concordent parfaitement.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de Fr. 1.889,60, porté en augmentation du compte "Capital". Ce modeste bénéfice ne doit pourtant pas faire illusion. La situation financière de la CJA reste préoccupante, en raison notamment de la suppression programmée des Centrales qui, depuis vingt ans, constituent la principale ressource de l'organisation. La Commission invite les organes responsables à se préoccuper des perspectives financières à court et moyen terme.

Les soussignés ont également contrôlé le Fonds de solidarité, dont le solde ascende à Fr. 102.474,45 au 31.12.98.

La Commission de vérification remercie sincèrement MM. Blaise Oriet et Jacques Maître, ainsi que Mme Christiane Girardin pour leur disponibilité et pour leur bon travail. Elle recommande à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes 1998 de la Chambre jurassienne d'agriculture et d'en donner décharge aux organes responsables.

Courfaiivre, le 18 janvier 1999.

Les vérificateurs :

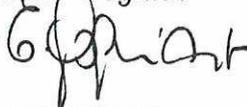
Michel Crausaz



Dominique Paupe

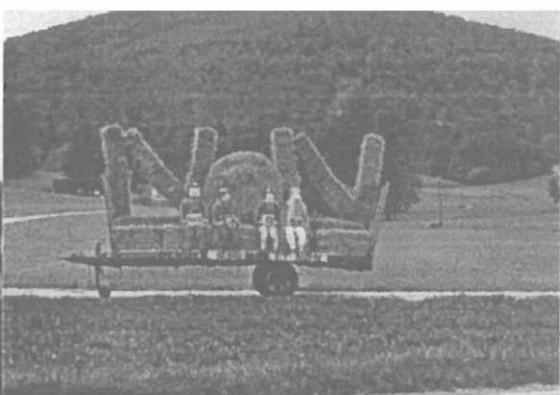


Eliane Gogniat



Bernard Varrin





REFONTE DU SYSTEME DES PAIEMENTS DIRECTS

En 1998	Dès le 1.1.1999
<p>Contributions écologiques (art. 31b)</p> <p>Compensation écologique, culture biologique, garde d'animaux de rente particulièrement respectueuse de l'espèce, prairies extensives, prairies peu intensives, arbres fruitiers hautes-tiges, cultures extenso</p>	<p>Contributions écologiques</p> <p>Idem (quelques changements dans les taux, p. ex. + Fr. 300.- en plaine pour les SCE, - Fr. 500.- pour les jachères tournantes)</p>
<p>PI (art. 31b)</p> <p>Fr. 800.- pour les terres ouvertes Fr. 430.- pour les autres surfaces</p> <p>Diverses exigences : bilan fumure, utilisation ciblée des produits phytosanitaires, diversité variétale ; couverture des surfaces nues, compensations écologiques, etc.</p>	<p>Contributions à la surface</p> <p>Fr. 1 200.- / Ha SAU</p>
<p>Paielements directs complémentaires (art. 31a)</p> <p>Contrib. / exploit. Fr. 2 000.- à 3 000.- selon zones Contrib. détenteurs d'animaux : Fr. 2 700.- Contrib. de base à la surface : Fr. 380.- / Ha SAU Contrib. pour la surface herbagère : Fr. 220.- à 290.- / Ha selon les zones (pâturages à 65 %)</p>	<p>Contribution pour animaux consommant du fourrage grossier</p> <p>Fr. 900.- / UGB si surface herbagère suffisante. (déduction d'une UGB / 4 000 kg de lait commercial)</p>
<p>Contributions pour vaches sans lait comm.</p> <p>Fr. 800.- à 1250.- selon zones et nombre de vaches. Suppl. pour veaux</p>	<p>Contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles</p> <p>Idem à la contribution aux frais</p>
<p>Contributions aux frais des détenteurs de bétail</p> <p>Fr. 230.- à 900.- / UGB selon zones, maximum pour 15 UGB</p>	<p>Contributions pour surfaces en pente (idem)</p>
<p>Contributions pour surfaces en pente</p>	<p>Contributions pour surfaces en pente (idem)</p>

 Prestations écologiques requises (PER). Correspondent à peu près à la PI 98. Respect de la législation, sur la protection des animaux et des eaux. La compensation écologique minimale passe de 5 à 7 % SAU.

Limites

Jusqu'à 50 Ha	=	100 %	
Au-delà de 50 Ha	=	0 %	(art. 31a)
		50 %	(art. 31 b)

Limites

Jusqu'à 30 Ha, resp. de 45 UGB	100 %
De 30 à 60 Ha (45 à 90 UGB)	75 %
De 60 à 90 Ha (90 à 135 UGB)	50 %
Au-delà de 90 Ha, resp. de 135 UGB	0 %

Organes de la Chambre jurassienne d'agriculture

Commission de vérification des comptes

Mme Eliane Gogniat, agricultrice, Le Noirmont ; MM. Michel Crausaz, directeur , Courfaivre ; Dominique Paupe, agriculteur, Epiquerez ; Bernard Varrin, Centre Ajoie, Courgenay ;

Commission transfrontalière

MM. Fritz Stegmann, Boncourt, **président** ; Jacques Maître, **secrétaire** et 8 membres

Délégués jurassiens

Union Suisse des Paysans : au comité et à la Chambre d'agriculture, M. Blaise Oriet, Delémont.

Six délégué(e)s de la CJA représentent l'organisation à l'**assemblée des délégués**.

Au **comité de AGORA** : MM. Jean-François Roth, Ministre DEC, Courtételle, Claude Ackermann, Bourrignon et Blaise Oriet.

Au **comité du Groupement suisse pour la population de montagne** : M. Bernard Beuret, Corban.

Au **comité de l'AGRI** : M. Claude Ackermann, Bourrignon

Au **comité de AGIR** : Mme Mathilde Jolidon, Le Prédame, **présidente**

Au **comité de Suisse Grêle** : M. Claude Ackermann, Bourrignon

Au **comité de la FPAS**, de **AGRISANO** et de la Caisse agricole de garantie financière M. Jacques Maître, Bassecourt.

Au **comité de la Société suisse d'économie alpestre** : Mme Maguy Chapatte, La Chaux des Breuleux.

Adresse du secrétariat administratif

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Case postale 100

2853 **Courfaivre**

Tél. 032/426.53.54/55

Téléfax : 032/426.78.71

PERMANENCE ASSUREE LE MATIN !!

Organisations membres de la Chambre jurassienne d'agriculture

- 5 Sociétés régionales d'agriculture
- 6 Associations de paysannes
- 59 Sociétés de laiterie
- 8 Coopératives (associations) agricoles
- 3 Centres collecteurs de céréales
- 9 Organisations de l'élevage chevalin
- 5 Fédérations de l'élevage bovin
- 40 Syndicats d'élevage bovin
- 10 Syndicats d'élevage du menu bétail
- 3 Groupements d'apiculture
- 2 Sociétés régionales d'apiculture

Association cunicole d'Ajoie

Association des fermiers JB + JU + NE

Association des groupes d'études en agric. et en économie familiale

Association des jeunes éleveurs francs-montagnards

Association des jeunes éleveurs de la race tachetée rouge

Association des planteurs de tabac d'Ajoie

ASETA, section jurassienne

Association des sociétés de la cavalerie du Jura

AJAPI : Association Jurassienne des agriculteurs PI

BIO JURA

COPAMAC, Coopérative d'achat de matériel de construction

CUMAB, Coopérative d'utilisation de matériel betteravier

Fédération d'apiculture du Jura

Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen

Fête des paysans jurassiens

Groupement des maîtres agriculteurs du Jura

JURANICO, Coopérative agricole pour l'écoulement des animaux

Société des anciens élèves de l'IAJ Courtemelon

Société cantonale d'horticulture

Société des vétérinaires jurassiens

SSJ, Société des sélectionneurs jurassiens

SUCRACHARGE, Coopérative de chargement des betteraves

Syndicat paysan des Franches-Montagnes

Union des producteurs suisses, section Jura